



## AFFICHE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie (salle des mariages) **le mardi 7 novembre 2023 à 19h30** en session ordinaire.

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2023
- 1. Décision modificative budget primitif : articles 1348 et 1338
- 2. Convention réservations logements sociaux avec le bailleur Partelios Habitat
- 3. Remboursement acompte réservation salle Paul Cash
- 4. Cession de la licence IV

Questions et informations diverses

Fait à FONTAINE ETOUPEFOUR, le 31/10/2023

Le Maire  
Bernard ENAUT